



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
EHPAD DE WORMHOUT

|        |     |
|--------|-----|
| AR2023 | 158 |
|--------|-----|

A R R E T E

**Objet : délégation de signature aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Adjointes en cas d'empêchement du Président**

- Le président du conseil d'administration de l'EHPAD La Résidence du Clocher de WORMHOUT,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122.17 et L.2122.18, qui permettent au Maire de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions,
- Vu l'article L.315-10 du code de l'action sociale et des familles.

A R R E T E :

**ARTICLE 1 :** En cas d'empêchement du Président pour quelque cause que ce soit, est désignée en mes lieu et place pour signer toutes pièces relatives à l'administration de l'EHPAD, notamment les pièces comptables, Madame **DEHONDT Florence**,

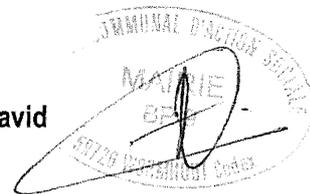
**ARTICLE 2 :** En cas d'empêchement du Président et de Madame **DEHONDT Florence**, est désigné en mes lieu et place pour signer toutes pièces relatives à l'administration de l'EHPAD, Monsieur **DERAM Didier**.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et adressé en Sous-Préfecture à Dunkerque.

Fait à Wormhout, le 04 juillet 2023

Le Président,

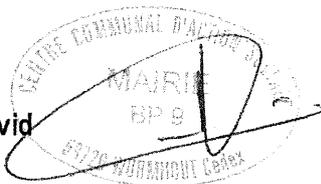
CALCOEN David



Acte rendu exécutoire par  
dépôt en sous-Préfecture le : 09/07/2023  
Publication le : 09/07/2023

Le Président,

CALCOEN David



Notifié le : 04/07/2023

Notifié le 04/07/2023

DEHONDT Florence

DERAM Didier